

Arrondissement Sud-ouest

Compte rendu et commentaires

Par Marcel Sévigny

Séance du Conseil d'arrondissement
du 1^{er} septembre 2009

5 ÉluEs

Jacqueline Montpetit, Mairesse

Line Hamel, conseillère ville (Pointe St-Charles/St-Henri),

Pierre Fréchette conseiller arrondissement (Pointe St-

Charles/St-Henri), Jean-Yves Cartier conseiller de ville,

Ronald Bossy, conseiller d'arrondissement (Émard-Côte St-Paul)

- 5 quartiers composent le Sud-Ouest: Pointe-Saint-Charles, Petite-Bourgogne, Saint-Henri, Côte Saint-Paul, Ville-Émard.
- Population de l'arrondissement: 69 000 personnes

Avertissement : Le compte-rendu et les commentaires ne sont ni objectifs ou neutres. Au contraire, ils se veulent une évaluation de ce qui s'y déroule par le biais d'une critique basée sur le fait que la démocratie représentative telle qu'elle se pratique dans le Sud-ouest exclue toute forme de pouvoir des citoyens et des citoyennes. Ainsi, dans un contexte où les éluEs en place soutiennent les valeurs dominantes de la société au détriment de la justice sociale et économique, la seule façon de renverser un tant soit peu la vapeur est de créer un rapport de force citoyen sur des bases autonomes. Ce qui signifie, qu'une véritable démocratie ne pourra être que la gestion directe de nos intérêts et de notre communauté par des institutions créées et contrôlées directement par les gens.

Jacqueline Montpetit préside son dernier conseil ... à vie

La salle du conseil était remplie, environ 50 personnes, la plupart pour suivre l'évolution du dossier SÉRACON (2985 St-Patrick, l'ancienne usine de chandelles) et plusieurs autres entourant l'échangeur Turcot.

En manchette :

- Jacqueline Montpetit préside son dernier conseil
- Le conseil d'arrondissement recule sur le 2985 St-Patrick, article 30.07
- Une vieille revendication communautaire sur l'aménagement urbain adoptée, article 40.04
- La Cité des bâtisseurs est sur les rails, article 40.12

Pour l'occasion, quelques personnes lui ont offert des félicitations pour son travail mais toutefois sans souligner la moindre indication des aspects marquants de son passage à la Mairie. Ce n'est pas le moment ici d'établir un bilan du passage de Jacqueline Montpetit à la présidence du conseil et des assemblées mais une réaction première s'impose. Bien sûr Jacqueline Montpetit avait de l'entre-gens, peu de personnes lui contesteront cette attitude. Mais pour ceux et celles qui croient que la « démocratie représentative et participative » est un système qui peut fonctionner (où on tiendrait véritablement compte de la parole des citoyenNEs), son passage à la mairie constitue une véritable catastrophe. Je signale quelques éléments qui feront partie d'un bilan ultérieur :

- L'arrogance, l'autoritarisme et le paternalisme envers les citoyennes et les citoyens qui avaient l'audace d'avoir des positions et des revendications différentes des siennes n'ont fait qu'augmenter le cynisme et la méfiance;
- La « la langue de bois » (parler beaucoup pour ne rien dire) et la rétention de l'information publique fut une de ses marques de commerce ;
- Ses positions politiques toujours ambiguës et jamais affirmées qui cachaient son parti pris pour les promoteurs immobiliers et les élites ;
- Sa totale soumission à l'esprit partisan. En « bon petit soldat » elle a toujours défendu les positions de son chef (Pierre Bourque de Vision Montréal dans un premier temps et Gérald Tremblay d'Union Montréal par la suite).

Période de questions des citoyens et citoyennes:

16 personnes étaient inscrites dont 7 concernant SÉRACON dans le quartier Pointe-Saint-Charles. Suite à une séance d'information quelques jours plus tôt, environ 80 personnes ont réitéré leur opposition totale au projet de condos sur le bord du canal. Plusieurs voulaient donc connaître la décision des éluEs du conseil.

L'article **30.07** concernant SÉRACON avait bien été rajouté en début de conseil, mais sans aucune description des intentions. Les gens ont dû attendre jusqu'à 5 minutes de la fin du conseil (21 :45) pour avoir la confirmation du retrait du projet de condos (voir article 30.07 plus bas). Aux demandes d'expropriation du site, formulées, le silence de la Mairesse et des autres éluEs fut total.

D'autres sujets abordés à la période de question concernaient :

- La réutilisation d'un bâtiment en démolition à des fins sociales rue Walnut à St-Henri. Réponse de la conseillère Hamel : la seule solution pour la sécurité est la démolition.
- Une citoyenne qui s'est fait happé par un camion à l'entrée de l'usine à l'angle des rues Charlevoix et Wellington et qui s'en est tiré de justesse. Cet incident et ce problème récurrent déjà soulevé n'a toujours pas reçu de solution venant de l'administration publique.
- Pour une X^{ième} fois une détérioration du patrimoine bâti soulevé par Natacha Alexandroff de la Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles (cette fois la rénovation de maisons rue Coleraine) et qui démontre encore une fois **le laxisme récurrent** dont font preuve depuis des années les responsables publics de l'arrondissement. Réponse de la Mairesse : il y a encore des dossiers qui nous échappent !
- Enfin, puisqu'il y a mutisme total depuis près de 10 mois du conseil, j'ai voulu savoir où en était rendu l'enquête de police et le rapport du comité du patrimoine suite à l'incendie du bâtiment central du CN le 15 novembre 2008. **SURPRISE !**
 - Ayant formulée ma question comme si je savais que le bâtiment patrimonial incendié allait être démoli et qu'on devrait avoir les rapports avant que la consultation officielle sur les terrains du CN ne soit lancée, Jacqueline Montpetit fut prise « au jeu ». Se retournant vers le directeur de l'urbanisme elle lui demanda si le rapport serait disponible « avant la démolition ». la Mairesse confirmait ainsi qu'il y avait une proposition de démolition et le directeur confirma le tout en ajoutant que le rapport serait disponible dans les documents de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).
 - Quant au rapport d'enquête de la police sur la possibilité d'un incendie criminel, les responsables sont restés vagues dans leurs réponses.

Articles à l'ordre du jour:

Article 10.08 : Discours de la Mairesse sur la situation financière de l'arrondissement. Loi oblige, devant 25 personnes encore dans la salle Jacqueline Montpetit nous a assommé durant 20 minutes en nous lisant ce discours technocratique truffé de chiffres qu'aucune personne dans la salle ne pouvait comprendre. Mais pour des observateurs (trices) avertis, la Mairesse a insisté, 2 fois plutôt qu'une, pour dire qu'il est totalement exclu d'augmenter les taxes et que la rationalisation continuerait à s'appliquer. Discours à saveur totalement conservateur (Stephen Harper n'aurait certes pas renié un tel énoncé), elle n'a pas osé nous dire, comme par les années passées, que la qualité des services aux citoyens ne seraient pas diminuée. Lueur de réalisme ? On ne le saura probablement jamais.

Article 30.07: abandon du projet de condos au 2985 St-Patrick.

Dans une très longue série **D'attendu que** : la conseillère Line Hamel a lu la proposition. Résumons ici les attendus les plus significatifs :

- Le conseil dit tenir compte de l'opinion des citoyenNEs qui s'est exprimée ;
- Le conseil croit que le propriétaire et son droit de propriété ne doivent pas être lésés ;
- Le dossier sera réévaluer par divers comités d'urbanisme en tenant compte du plan d'urbanisme.

Ici, il apparaît que le **conseil recule de manière stratégique** et probablement **de façon tout à fait temporaire**, laissant la patate chaude au prochain conseil d'arrondissement qui sera élu le 1^{er} novembre prochain.

Victoire citoyenne

Aucun doute la dessus. Il s'agit d'une victoire de la mobilisation citoyenne. Mais compte tenu de l'histoire des dernières années dans l'arrondissement, il serait hasardeux de prétendre que la parole citoyenne a pris du coffre auprès des éluEs actuelles du Sud-Ouest. D'ailleurs, silence significatif, aucun d'eux ou d'elles n'a convenu publiquement qu'un parc ou un centre social autogéré serait préférable à un projet de condos. Ils et elles se sont tous réfugiés derrière la réglementation pour ne rien dire. A titre indicatif de cette évaluation et de comparaison, rappelons que le conseiller Fréchette, lors de la même soirée a réaffirmé très clairement devant 50 personnes être « totalement contre toute forme d'éviction de résidents sur le projet Turcot », prenant ainsi clairement une position politique claire.

Ainsi, un premier projet important de condos dans le Sud-Ouest depuis l'instauration de la nouvelle ville a été bloqué. Ce qui n'est pas rien. Toutefois, il faut admettre que le rapport de force favorable au gens du quartier et défavorable au promoteur et aux éluEs a profité d'une conjoncture plutôt favorable. 3 éléments majeurs entre en ligne de compte.

- L'occupation du bâtiment le 2 mai par le Centre social autogéré et la manif de 150 personnes à l'arrondissement 3 jours plus tard ;
- La mobilisation insistante du comité de citoyenNEs contre le projet de condos qui a résisté aux divisions internes;
- La période de l'élection municipale.

La bataille est loin d'être finie. Une séance d'information est prévue le 22 septembre sur une demande de permis de démolition du 2985 St-Patrick. Pourquoi vouloir démolir un bâtiment en bonne condition ?

À suivre.

Article 40.04 Le jargon de la proposition sur la rue Centre « ...modifier les limites des zones 0429 et 0448 et de modifier des usages autorisés... », ne dit rien au commun des mortels. En français, cette proposition reprend une vieille revendication de la Table Action-Gardien de l'époque des consultations sur le plan d'urbanisme et qui avait été écarté du revers de la main sans explication.

- Ainsi, à partir de maintenant, toutes les nouvelles constructions sur la rue Centre entre Charlevoix et Richmond devront aménager des **locaux commerciaux aux rez-de-chaussée des édifices**. L'objectif étant de favoriser et de maintenir une activité de commerce local sur la rue Centre. Enfin, après tant d'années, **une excellente décision**.

Article 40.11 Projet de construction de bâtiments résidentiels rue Bourgeois (SAMCON). Il s'agit de la deuxième phase d'un projet global de 108 condos déjà adopté. Étonnant, puisque la première phase est en panne. Sur les 30 unités réalisées à ce jour, 19 sont encore vacantes depuis un an. Samcon est le partenaire de Vincent Chiara dans la partie résidentielle des terrains du CN qui sera soumis à la consultation à partir du 15 septembre prochain.

Article 40.12 Projet de construction d'un bâtiment de 8 étages rue Richmond. Dans les faits il s'agit du projet sans but lucratif (OSBL) la Cité des Bâtisseurs (personnes âgées en perte d'autonomie) et d'une coopérative d'habitation dans le cadre du redéveloppement de la Nordelec.

Article 40.13 Modification de la signalisation aux abords de l'école Jeanne LeBer. En principe, cette nouvelle signalisation devrait améliorer la sécurité des enfants face au flot de circulation automobile.

3 septembre 2009